

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

I. QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

II. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Il peut se traduire par :

En plaine :

- un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (mines, carrières...), (E.F.)
- un phénomène de gonflement ou de retrait lié aux changements d'humidité de sols argileux (à l'origine de fissurations du bâti),
- un tassement des sols compressibles (vase, tourbe, argile...) par surexploitation.

En montagne :

- des glissements de terrain par rupture d'un versant instable,
- des écroulements et chute de blocs,
- des coulées boueuses et torrentielles.

Sur le littoral :

- des glissements ou écroulements sur les côtes à falaises,
- une érosion sur les côtes basses sablonneuses.

III. QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN DANS LA COMMUNE

Les terrains présentant des risques de mouvement du sol sur la commune sont en majorité d'époque triasique (argile, marne et gypse) et sont à l'origine d'affaissements, d'effondrements ou de glissements de terrains par dissolution du gypse ou fluage. Les terrains alluvionnaires, les formations de tufs, les éboulis et carrières sont aussi à l'origine de mouvement du sol variés. A noter que l'alternance de périodes sèches (1988 à 1991) ou les sols argileux se rétractent, et de période de pluviométrie plus ou moins importante ou ces terrains se gonflent, peuvent entraîner des sinistres sur les constructions exposées. Ces phénomènes peuvent être prévenus par une bonne rigidification du bâti.

Les points sensibles sont : l'agglomération, les rives de L'Argens et de la Florièye, La Combe Rafine, Le Vallon de Miquelets, St Barthélémy, Liécabre, Les Aumèdes, Le Plan, La Courneirede, Vigneaubière, Les Mauniers, St Jaume, Les Miquelets, Le vallon de Mappe, Mappe, Les Salettes, La Daurette, Le Clos des Amandiers, Le Plan de la Vache, Les Bastides neuves, La Colle du Mouton, Les Allemanets, Le Content.

En fonction des différentes études menées dans la commune :

- la carte d'aléa risque de mouvement de terrain figure pages 20 et 21
- la carte où il convient de faire l'information préventive se trouve pages 38 et 39

IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

PREVENTION :

- repérage des zones exposées,
- suppression, stabilisation de la masse instable, drainage...
- systèmes de déviation, de freinage et d'arrêt des éboulis,
- surveillance très régulière des mouvements déclarés,
- plans d'alerte, d'information des populations, d'évacuation et d'organisation des secours.
- informations préventives (Mairie et Association des propriétaires d'immeubles sinistrés par la sécheresse).

PROTECTION

- **En cas de danger**, la population serait alertée au moyen du téléphone et du porte-à-porte par la mairie et la police municipale. Elle serait également avertie d'une éventuelle évacuation par les mêmes moyens.
- En cas d'évacuation, la capacité d'hébergement de la commune est d'environ 50 lits.

V. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

En cas d'éboulement, chutes de pierres :

AVANT

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

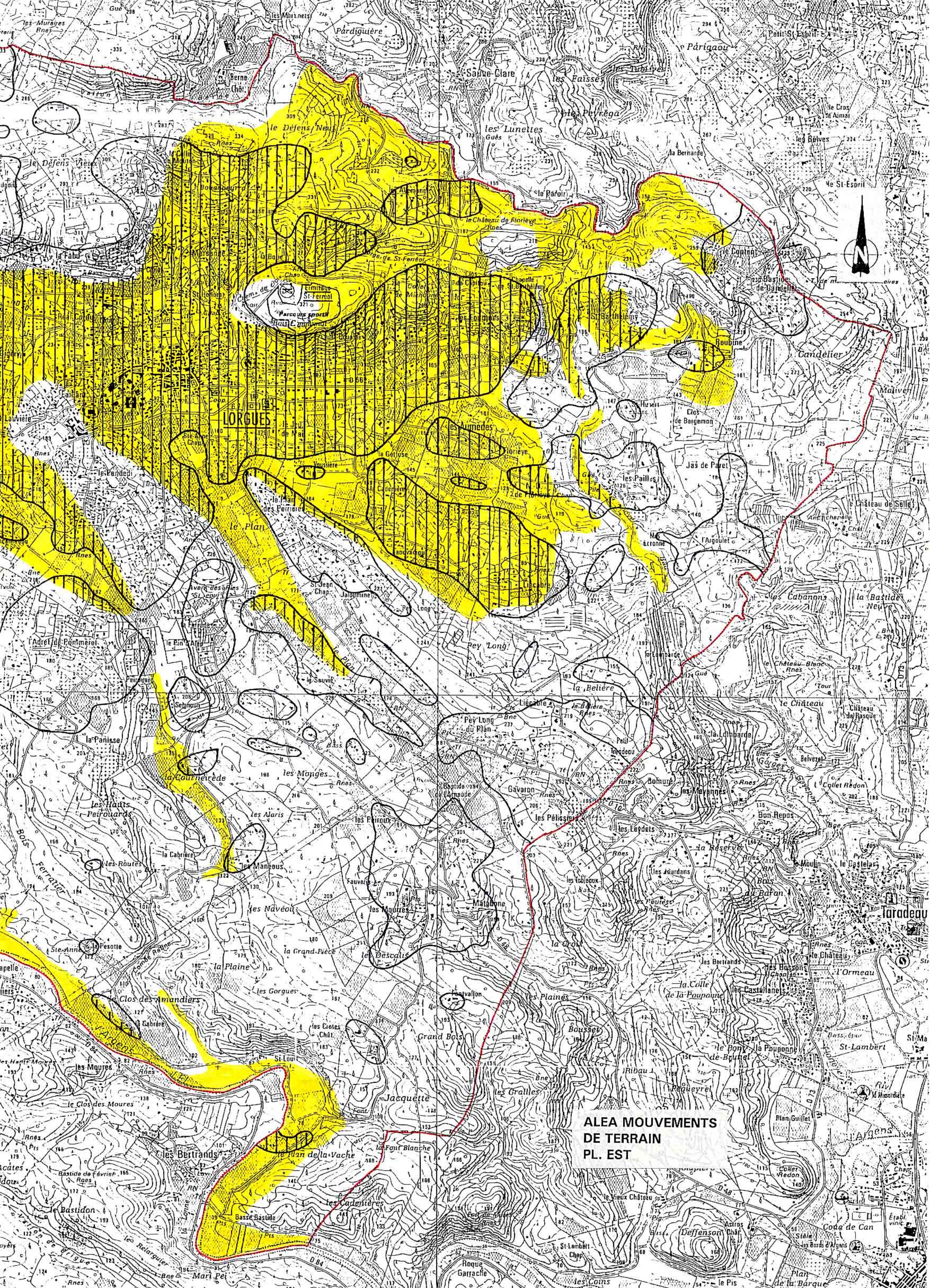
- fuir latéralement,
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRES

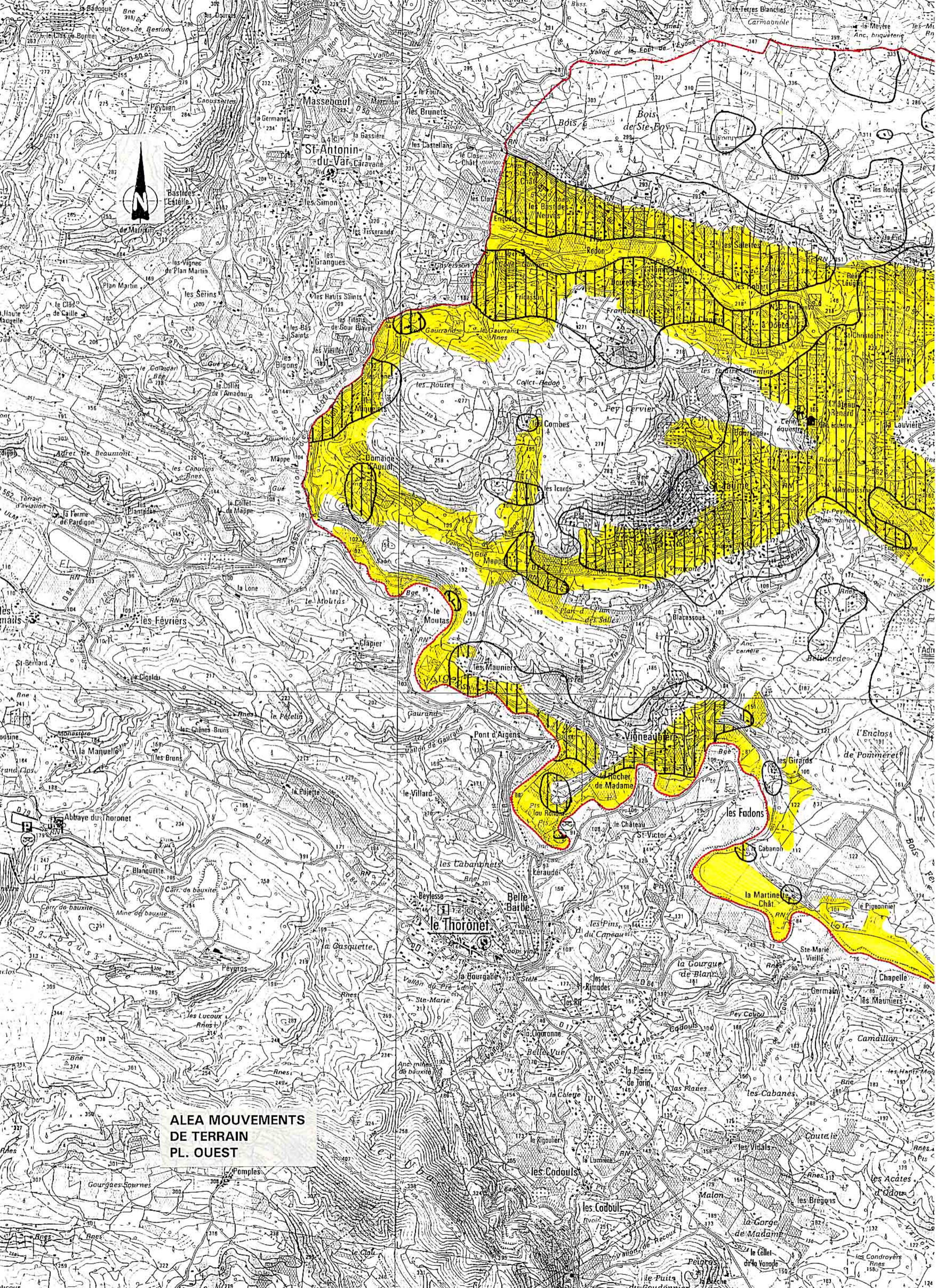
- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à disposition des secours.

VI. OU S'INFORMER ?

- La Mairie : 04.94.85.92.92
- La Direction Départementale de l'Agriculture : 04.94.92.47.00.
- La Direction Départementale de l'Équipement : 04.94.46.83.83.
- Association des propriétaires d'immeubles sinistrés par la sécheresse



**ALEA MOUVEMENTS
DE TERRAIN
PL. EST**



**ALEA MOUVEMENTS
DE TERRAIN
PL. OUEST**